



Frais de demi-pension

publié le 25/06/2020

Les factures de demi-pension du 3ème trimestre 2019/2020 (avril à juillet 2020) ont été envoyées ce jour par mail. Merci de vous assurer de la bonne réception de cette facture et de vous rapprocher de l'administration dans le cas contraire. Pour les familles ne nous ayant pas transmis d'adresse mail, la facture sera remise prochainement à votre enfant par la vie scolaire.

► Pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique, les prélèvements n'ont pas été effectués aux mois de mai et juin suite à la période de confinement.

Vers le 15 juillet, un réajustement sera effectué avec un dernier prélèvement si besoin, ou un remboursement si les sommes prélevées dépassent le montant total dû pour l'année scolaire.

► Pour les familles ayant réglé la facture du 2ème trimestre avant la nouvelle facture éditée pendant le confinement, le trop versé est régularisé sur les factures du 3ème trimestre. L'excédent sera ensuite remboursé par virement (merci de nous transmettre un RIB le cas échéant).

► Pour les familles ayant un règlement à effectuer, vous devez régler votre facture auprès de la gestionnaire :

► soit par chèque, à l'ordre de l'agent comptable du collège de Thénézay

► soit en espèces

Cette facture est à régler au plus vite

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, nous vous invitons à contacter l'établissement au plus vite